

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/07

Chapitre 7.5 Subventions

Objet : Etude de faisabilité préalable à la création d'une filière de production et de commercialisation de terre de jardin – demande de subvention LEADER

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 14 février 2024

Date de convocation :
Le 19 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou représentés : 16
(22 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Agnès PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de séance :
Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :
Marc AUDIER, Jacques BILLON TYRARD, Serge COMBE, Georges
GAMBAUDO (pouvoir à B. RAIZER), Christine MAXIMIN, Frédéric
ARNOUX, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : /

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à C. CHAUVET), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACCQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THIEBAULT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon anime le programme européen LEADER 2014-2020 (Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) au travers du GAL du Pays S.U.D. Ce programme a pour objet d'appuyer des projets qui participent au développement rural du territoire. Il cherche à favoriser la mise en réseau des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, afin de faire vivre le territoire et d'amener à un développement cohérent, dynamique et participatif.

Le Président informe l'assemblée que le GAL du « Pays S.U.D. une terre vivante, d'accueil et d'équilibre » lance un tout dernier appel à projet dans le cadre de cette programmation 2014-2020 en vue de financer des projets qui participent au développement rural du territoire de Serre-Ponçon et de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon. Cet appel à projet est ouvert uniquement du 7 février au 23 février 2024.

Le Président indique que la création d'une filière industrielle de production et de commercialisation de terre de jardin à partir de la nite présente en queue de retenue de Serre-Ponçon (projet non retenu dans le cadre du programme « Territoire d'industrie en 2020 ») est une action qui s'inscrit pleinement dans le cadre de ce dernier appel à projet en visant à répondre à une double problématique locale liée à la question des vents de sable et celle du comblement inexorable des queues de retenue.

Par ailleurs, les récentes crues du mois décembre 2023 ont mis en lumière la nécessité que de disposer d'une solution viable et pérenne de traitement des embâcles au regard des volumes de bois flottés considérables collectés dans la retenue de Serre-Ponçon et de l'absence corrélée de réelles solutions de valorisation.

Ce projet revêt donc une importance stratégique pour le syndicat mixte afin, à terme, de :

- ✓ **Créer une filière locale de valorisation des bois flottés** présents dans la retenue à chaque crue morphogène de la Durance, de l'Ubaye et/ou des torrents affluents,
- ✓ **Disposer** de recettes d'exploitation permettant de minorer le coût annuel de cette gestion, en mobilisant par ailleurs des moyens supplémentaires nécessaires au tri des déchets non organiques mélangés à ces embâcles,

- ✓ Développer des solutions innovantes pour **réduire la nuisance des phénomènes de vents de sable** sur les populations riveraines du bout du lac en trouvant un débouché à la « nite » s'accumulant en queue de retenue,
- ✓ Favoriser l'implantation d'une filière industrielle liée à l'**exploitation d'une ressource locale et abondante**, considérée aujourd'hui comme un déchet (nite et bois flottés).

Le Président alerte néanmoins sur le calendrier de réalisation très contraint par la fin de la programmation LEADER 2014-2020, qui se décline comme suit :

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. Date limite de dépôt du dossier de pré-candidature : | 23 février 2024 |
| 2. Sélection des candidatures retenues : | mi-avril 2024 |
| 3. Date limite de dépôt de la demande de subvention : | mai 2024 |
| 4. Instruction des dossiers et comité des financeurs : | juin-juillet 2024 |
| 5. Vote en session régionale : | 25 octobre 2024 |
| 6. Signature de la convention d'attribution de l'aide européenne : | novembre 2024 |
| 7. Date limite d'acquittement des dépenses : | 31 décembre 2024 |

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'appel à projet en cours porté par le GAL Pays S.U.D. dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2020 ;

CONSIDERANT :

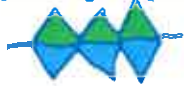
- La nuisance occasionnée par les phénomènes de vents de sable ;
- La nécessité de trouver une filière de valorisation pour la nite et les bois flottés de la retenue ;
- La mobilisation active du S.M.A.D.E.S.E.P. pour tenter de répondre au mieux à ces problématiques, pénalisantes au plan sanitaire (vents de sable), environnemental (pollution aux plastiques) et touristique (sécurité publique) ;
- Les essais concluants réalisés par la Société Routière du Midi pour produire de la terre de jardin, dans des volumes commercialisés demeurant notoirement insuffisant pour être à l'échelle de ces problématiques ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 14 février 2024 :

- **APPROUVE** le projet tel qu'exposé par Monsieur le Président, ainsi que la fiche projet annexée à la présente délibération et son plan de financement repris ci-après,

Recettes (€ TTC)		Dépenses (€ TTC)	
Financements publics (80 %)		- Etude de faisabilité	40 000,00 €
Europe - FEADER (48 %)	28 800,00 €	- Etude de marché (étude	20 000,00 €
Région Sud (32 %)	19 200,00 €	de filière et de	
Autofinancement (20%)		distribution, étude	
S.M.A.D.E.S.E.P.	12 000,00 €	marketing)	
Total	60 000,00 €	Total	60 000,00 €

- **AUTORISE** le Président, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, à solliciter les crédits nécessaires auprès de l'Europe et de la Région Sud, à défendre ce projet auprès des instances institutionnelles et à signer tous documents nécessaires à sa bonne réalisation,



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre Ponçon

INVITE le Président, en cas de dégrèvement du taux de participation d'un des deux financeurs identifiés, à solliciter la participation de l'Etat afin d'optimiser le plan de financement tel qu'il est détaillé ci-dessus.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL

